

*Bibliothèque numérique*

**medic@**

**Faculté de pharmacie. - Palmarès des  
prix décernés à la suite des concours  
de l'année scolaire**

*1935. - Melun ; Paris : Faculté de pharmacie, 1935.  
Cote : Bibliothèque de pharmacie P 40446*



49 P40446

UNIVERSITÉ DE PARIS

---

FACULTÉ DE PHARMACIE

---

**PALMARÈS**


DES PRIX DÉCERNÉS A LA SUITE DES CONCOURS  
DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1934-1935.

---

*Ce palmarès a été imprimé et distribué à tous les Étudiants en pharmacie, grâce à la générosité de la « SOCIÉTÉ DES AMIS DE LA FACULTÉ DE PHARMACIE DE PARIS ».*

---

MELUN  
IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE  
—  
1935





UNIVERSITÉ DE PARIS

FACULTÉ DE PHARMACIE

# PALMARÈS

DES PRIX DÉCERNÉS A LA SUITE DES CONCOURS

DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1934-1935



*Ce palmarès a été imprimé et distribué à tous les Étudiants en pharmacie, grâce à la générosité de la « SOCIÉTÉ DES AMIS DE LA FACULTÉ DE PHARMACIE DE PARIS ».*

MELUN

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE

1935



**SOCIÉTÉ DES AMIS**  
**DE LA FACULTÉ DE PHARMACIE**  
**DE PARIS**

**Reconnue d'utilité publique.**

*(Décret du 8 janvier 1927.)*



**BUT.** — *Donner son appui moral et financier à la Faculté pour développer ses collections, augmenter les richesses de sa bibliothèque, subventionner ses laboratoires, afin de favoriser les travaux, l'enseignement et les études qui y sont poursuivis.*

**ÉTUDIANTS,** *vous recevez à la Faculté un enseignement qui vous aidera toute votre vie dans l'exercice de votre profession; au moment de la quitter avec votre diplôme, inscrivez-vous à la Société; vous resterez ainsi en contact avec elle et contribuerez, dans la mesure de vos moyens, à sa prospérité.*

**PHARMACIENS,** *vous êtes appelés, pour vous éclairer dans les obligations croissantes qui vous incombent, à utiliser les services compétents de la Faculté ou les conseils de ses maîtres; adhérer à la Société est pour vous un devoir qui s'allie à votre intérêt.*

**INDUSTRIELS,** *vous bénéficiez, directement ou indirectement, des travaux entrepris dans ses laboratoires, vous êtes souvent amenés à solliciter les avis éclairés des chercheurs et des savants dont elle constitue la pépinière: faites en retour une part dans votre budget à la Société et aux œuvres qu'elle entreprend en faveur de la Faculté.*



## COTISATIONS



On peut s'inscrire comme :

MEMBRE TITULAIRE.....	30 fr. par an (rachat 300 fr.).
— DONATEUR.....	100 fr. — — 1.000 —
— BIENFAITEUR..	300 fr. — — 5.000 —

La Société, vu sa reconnaissance d'utilité publique, peut recevoir des dons et legs.

S'adresser, pour renseignements ou demandes d'adhésion à M. le docteur BOUSQUET, avenue Victor-Emmanuel-III, 73, Paris (8<sup>e</sup>), téléphone Elysées 14-86.

## RÉALISATION DE LA SOCIÉTÉ (1926-1984)

I. — Construction et aménagement du Laboratoire National de Contrôle des Médicaments et du Laboratoire d'Essais Physiologiques.

Sur les dépenses effectuées, la Société a contribué pour 487.864 fr. 95, tant par la souscription ouverte à cet effet que sur ses ressources propres.

- II. — Bourse annuelle Antoine Girard, de 3.000 francs, attribuée depuis 1926.
- III. — Bourse annuelle Ferdinand Roques, de 2.000 francs, attribuées depuis 1926.
- IV. — Subventions : A la bibliothèque de la Faculté, 5.000 fr., par an, depuis 1927.  
A divers Laboratoires de la Faculté : 18.000 francs.
- V. — Souscription pour les laboratoires de recherches (Fondation Guignard) : 95.000 francs répartis depuis 1928. Cette souscription est toujours ouverte.
- VI. — Prix aux lauréats des Concours de travaux pratiques :  
En 1927 — 4.500 f. En 1928 et en 1929 — 7.500 f.  
Depuis 1930 — 8.900 f.
- VII. — Bourses A. Salmon, de 2.000 francs, une de 1932 à 1934, deux pour 1935.
- VIII. — Bourses coopération pharmaceutique française, deux de 2.000 francs, attribuées depuis 1932.

## FACULTÉ DE PHARMACIE

---

### ADMINISTRATION

MM.

P. GUÉRIN, *Doyen*, O \*, ☉ I.  
P. LEBEAU, *Assesseur*, O \*, ☉ I.  
P. DESPORT, *Secrétaire*, \*, ☉ I.

---

### PROFESSEURS

MM.

GUÉRIN, O \*, ☉ I... Botanique générale.  
PERROT, C \*, ☉ I... Histoire naturelle des médicaments.  
COUTIÈRE, O \*, ☉ I.. Zoologie.  
LEBEAU, O \*, ☉ I... Pharmacie chimique.  
BOUGAULT, O \*, ☉ I.. Chimie analytique.  
GORIS, O \*, ☉ I..... Pharmacie galénique.  
TASSILLY, O \*, ☉ I... Physique.  
DAMIENS, \*, ☉ I... Chimie minérale.  
HÉRISSEY, O \*, ☉ I.. Chimie biologique.  
SOMMELET, \*, ☉ I.. Chimie organique.  
LUTZ, \*, ☉ I..... Cryptogamie et Microbiologie.  
FABRE, \*, ☉ I..... Toxicologie.  
LAUNOY, O \*, ☉ I... Professeur sans chaire.

*Doyen honoraire* : M. RADAIS, O \*, ☉ I.

*Professeurs honoraires* :

MM.

BÉHAL, G O \*, ☉ I, Membre de l'Institut.  
DELÉPINE, O \*, ☉ I, Membre de l'Institut.  
GUERBET, \*, ☉ I.

---



### CHARGÉS DE COURS

---

MM.

Marc HONNORAT, *, Ⓢ I.....	Législation et Déontologie pharmaceutiques.
LAUNOY, O *, Ⓢ I.....	Pharmacodynamie.
DELABY, *, Ⓢ I.....	Hydrologie et Hygiène.
PICON, Ⓢ I.....	Chimie minérale.
BACH, Ⓢ I.....	Microbiologie.
FLEURY, Ⓢ I.....	Chimie organique.

---

### AGRÉGÉS EN EXERCICE

MM.

DELABY, *, Ⓢ I.	BACH, Ⓢ I.
PICON, Ⓢ I.	BEDEL, Ⓢ I.
MASCRÉ, Ⓢ I.	RÉGNIER, Ⓢ I.
FLEURY, Ⓢ I.	

---

### CHEFS DES TRAVAUX PRATIQUES

MM.

BEDEL, Ⓢ I.....	Agrégé chargé des travaux pratiques de 1 <sup>re</sup> année de chimie générale.
FLEURY, Ⓢ I.....	Agrégés chargés des travaux de chimie analytique.
RÉGNIER, Ⓢ I.....	
SOUÈGES, Ⓢ I.....	
LEROUX, Ⓢ I.....	Micrographie.
DEVAL, Ⓢ I.....	Physique.
DEVAL, Ⓢ I.....	Microbiologie.
DELABY, *, Ⓢ I..	Agrégés chargés des travaux généraux de 4 <sup>e</sup> année.
PICON, Ⓢ I.....	
MASCRÉ, Ⓢ I.....	

*Bibliothécaire en chef* : M. BERNARD, Ⓢ I.

L'Assemblée de la Faculté de Pharmacie s'est réunie le 11 juillet 1935, dans la Salle du Conseil, sous la présidence de M. GUÉRIN, Doyen. Après lecture et discussion des rapports présentés par les jurys des divers concours, l'Assemblée, délibérant sur les propositions qui lui étaient soumises, a arrêté la liste des lauréats pour l'année scolaire 1934-1935.

M. DELABY, Agrégé, a été ensuite désigné pour présenter le rapport général sur la tenue et les résultats de ces concours. Ce rapport a été lu et approuvé dans la séance du 14 novembre et l'Assemblée en a voté l'impression.

La délibération ayant été approuvée par décision ministérielle, la distribution des prix et médailles a eu lieu le 12 décembre, à 10 heures, dans la Salle des Actes de la Faculté.

A l'ouverture de la séance, M. le Doyen remercie les familles et les confrères qui, répondant à l'invitation qui leur avait été faite, sont venus applaudir les lauréats. Il renouvelle ses plus vifs remerciements aux divers groupements et fabricants de produits pharmaceutiques qui, depuis plusieurs années, ont bien voulu doter nos prix de fin d'année et surtout nos prix de travaux pratiques de sommes importantes. Au Comptoir National de la Pharmacie Française, à l'Office Commercial Pharmaceutique, à la Nationale Réglementation, à la Maison Comar et au Syndicat Général de la Réglementation, à la Maison Adrian, à MM. Henry Rogier et Couturieux, il est heureux d'ajouter l'Union Nationale des Pharmaciens Français, qui a mis à la disposition de la Faculté une somme de 2.000 francs destinée à récompenser l'élève qui, au cours de l'année scolaire, sans remporter de prix, a obtenu deux mentions honorables.

M. le Doyen donne lecture du classement des étudiants, d'après le nombre de points obtenus aux examens.

Il adresse un très cordial merci au donateur anonyme qui, pour récompenser les meilleurs élèves de ces promotions, a si généreusement remis à la Faculté une somme de 20.000 fr. En accord avec lui, il a été convenu que les récompenses en argent ne seraient accordées qu'aux étudiants classés en tête de leur promotion, ayant pris part à toutes les épreuves du concours des prix de la Faculté, et n'ayant pas obtenu aux épreuves écrites de ces concours des notes qui auraient entraîné leur ajournement à l'examen correspondant.

— 7 —

La somme de 20.000 fr. a été entièrement distribuée, tous les étudiants mentionnés aux concours des prix de la Faculté ayant obtenu une récompense.

M. DESPORT, Secrétaire de la Faculté, proclame les noms des lauréats auxquels M. le Doyen remet les prix et médailles.

---



ANNÉE SCOLAIRE 1934-1935

---

CONCOURS ANNUEL DES PRIX

PALMARÈS

---

I. — PRIX DE LA FACULTÉ

---

PREMIÈRE ANNÉE

*Premier prix (50 francs de livres).*

M. LACOURT (Pierre), né le 7 août 1911, à Paris.

*Deuxième prix (30 francs de livres).*

M. VOIGT (Jean), né le 14 décembre 1915, à Paris.

*Mention honorable.*

M. LASAUSSE (Jean), né le 9 janvier 1913, à Gien (Loiret).

---

DEUXIÈME ANNÉE

---

*Premier prix (95 francs de livres).*

M<sup>lle</sup> LANTENOIS (Andrée), née le 6 juillet 1913, à Dijon (Côte-d'Or).

*Deuxième prix (30 francs de livres).*

M. LEBRETON (Roger), né le 29 janvier 1914, à Paris.

*Mentions honorables.*

- M. PIETTE (Maurice), né le 20 avril 1915, à Abbeville (Somme).  
M<sup>lle</sup> ANFROY (Micheline), née le 3 juin 1914, à Saint-Leu-la-Forêt (Seine-et-Oise).  
M. GÉRARD (Pierre), né le 13 février 1909, à Arc-les-Gray (Haute-Saône).  
M<sup>lle</sup> BONNIVARD (Renée), née le 21 octobre 1913, à Levallois-Perret (Seine).
- 

TROISIÈME ANNÉE

---

*Premier prix (120 francs de livres).*  
*et une somme de 300 francs offerte par la*  
NATIONALE RÉGLEMENTATION

- M<sup>me</sup> GENGE (Suzanne), née le 9 octobre 1901, à Toulon (Var).

*Deuxième prix (30 francs de livres).*  
*et une somme de 200 francs offerte par la*  
NATIONALE RÉGLEMENTATION

- M. LARSEN (Laurits), né le 19 mai 1912, à Agervilliers (Seine-et-Oise).

*Mentions honorables.*

- MM. BELIN (Jean), né le 16 juillet 1912, à Saint-Germain-des-Fossés (Allier).  
GENET (Henri), né le 30 mai 1913, à Rochefort-en-Yvelines (Seine-et-Oise).  
MELLIAND (Guy), né le 18 mars 1912, à Pouilly-sur-Loire (Nièvre).  
LEHEUZEY (Pierre), né le 25 juin 1914, à Paris.
-

QUATRIÈME ANNÉE

*Premier prix.*

*(Médaille d'or remplacée provisoirement par 600 francs de livres)*

*et, en outre,*

*Prix LAFAY, dont le montant est de 3.800 francs.*

M. OTTENWÆLDER (André), né le 4 mars 1911, à Troyes  
(Aube).

*Deuxième prix (30 de livres).*

*et une somme de 1.000 francs offerte par la*

NATIONALE RÉGLEMENTATION

Ex æquo..... } M<sup>lles</sup> APACH (Marie), née le 8 août 1911,  
Paris.  
MIGNON (Hélène), née le 5 février 1913,  
au Vésinet (Seine-et-Oise).

*Mentions honorables.*

MM. OUDOT (Jacques), né le 31 décembre 1912, à Saint-Mandé,  
DEVILLERS (Michel), né le 30 avril 1911, à Vincennes.

II. — PRIX DE TRAVAUX PRATIQUES

PREMIÈRE ANNÉE

CHIMIE GÉNÉRALE

*Premier prix.*

1 médaille d'argent et une somme de 700 francs offerte par  
la Maison ADRIAN et C<sup>ie</sup>.

M. BENOIST (Léon), né le 13 juin 1913, à Courcelles-Frémoy  
(Côte-d'Or).

*Deuxième prix.*

1 médaille d'argent et une somme de 300 francs offerte par  
la Maison ADRIAN et C<sup>ie</sup>.

M<sup>lle</sup> BONCOMPAIN (Françoise), née le 23 mars 1915, à Lille  
(Nord).

*Mentions honorables.*

MM. LACOURT (Pierre), né le 7 août 1911, à Paris.

BARBIER (André), né le 21 janvier 1915, à Frestigny  
(Yonne).

M<sup>lles</sup> CHAIX (Geneviève), née le 26 décembre 1914, à Coulom-  
miers (Seine-et-Marne).

BRENNEISEN (Simonne), née le 21 avril 1909, à Paris.

GUYOT (Suzanne), née le 3 mai 1915, à Rosny-sous-Bois  
(Seine).

CHEVRIER (Marguerite), née le 10 février 1915, à Vichy  
(Allier).



TROISIÈME ANNÉE

PHYSIQUE

*Premier prix.*

1 médaille d'argent et une somme de 1.000 francs offerte par  
M. Henry ROGIER.

M. LECLERE (Serge), né le 21 juin 1912, à Troyes (Aube).

*Deuxième prix.*

1 médaille d'argent et une somme de 1.000 francs offerte par  
M. Henry ROGIER.

Ex æquo..... { M. GENET (Henri), né le 30 mai 1913, à  
Rocchefort-en-Yvelines (Seine-et-Oise).  
M<sup>lle</sup> GOUTEYRAT (Jeanne), née le 17 octo-  
bre 1907, à Saint-Etienne (Loire).

CHIMIE ANALYTIQUE

*Premier prix.*

1 médaille d'argent et, en outre une somme de 1.900 francs  
représentant les arrérages du prix LAFAY.

M<sup>lle</sup> POTIER (Marie-Thérèse), née le 22 juillet 1913, à Valen-  
ciennes (Nord).

*Deuxième prix.*

1 médaille d'argent et une somme de 500 francs offerte par  
M. COUTURIEUX.

M. BOIGE (Pierre), né le 31 juillet 1904, à Fontainebleau  
(Seine-et-Marne).

*Mentions honorables.*

- M<sup>lle</sup> BLANCHARD (Jeanne), née le 16 octobre 1905, à Persan (Seine-et-Oise).  
M. BOURASSET (Pierre), né le 15 juillet 1912, à Issoira (Puy-de-Dôme).  
M<sup>lle</sup> GIGAN (Marthe), née le 29 novembre 1911, à Saint-Gilles-les-Bruxelles (Belgique).  
M. LEGOUX (Claude), né le 27 octobre 1913, à Boulogne (Seine).

MICROGRAPHIE

*Premier prix.*

1 médaille d'argent et une somme de 500 francs offerte par  
la Maison COMAR  
et une somme de 200 francs offerte par le  
SYNDICAT GÉNÉRAL DE LA RÉGLEMENTATION.

- M. CAPET (Richard), né le 14 juillet 1899, à Blois (Loir-et-Cher).

*Deuxième prix.*

1 médaille d'argent et une somme de 300 francs offerte par le  
SYNDICAT GÉNÉRAL DE LA RÉGLEMENTATION.

- M. LECLERE (Serge), né le 21 juin 1912, à Troyes (Aube).

*Mentions honorables.*

- M<sup>me</sup> GENGE (Suzanne), née le 9 octobre 1901, à Toulon (Var).  
M<sup>lle</sup> LEVILLAIN (Alberte), née le 4 juillet 1913, à Saïgon (Cochinchine).  
MM. BERNARDO (Roland), né le 10 septembre 1912, à Paris.  
LARSEN (Laurits), né le 19 mai 1912, à Agervilliers (Seine-et-Oise).
-

QUATRIÈME ANNÉE

MICROBIOLOGIE

*Premier prix.*

1 médaille d'argent et une somme de 1.000 francs offerte par  
l'OFFICE COMMERCIAL PHARMACEUTIQUE.

M<sup>lle</sup> APACH (Marie), née le 8 août 1911, à Paris.

*Deuxième prix.*

1 médaille d'argent et une somme de 500 francs offerte par  
l'OFFICE COMMERCIAL PHARMACEUTIQUE.

M<sup>lle</sup> BILLUART (Alice), née le 4 septembre 1911, à Paris.

*Mentions honorables.*

M<sup>lles</sup> RIPART (Solange), née le 12 mai 1913, à Villejuif (Seine).

BAUMANN (Andrée), née le 6 juin 1909, à Alger.

MM. NARODETZKI (Pierre), né le 7 juin 1911, à Paris.

DUPIN (Etienne), né le 22 avril 1914, à Buenos-Aires  
(République Argentine).

OTTENWÄELDER (André), né le 4 mars 1911, à Troyes  
(Aube).

M<sup>lle</sup> ROBIN (Yvonne), née le 17 décembre 1912, à Paris.

PHARMACIE CHIMIQUE ET PHARMACIE GALÉNIQUE

*Premier prix.*

1 médaille d'argent et une somme de 1.000 francs offerte par  
le COMPTOIR NATIONAL  
DE LA PHARMACIE FRANÇAISE.

(Non décerné.)

*Deuxième prix.*

1 médaille d'argent et une somme de 300 francs offerte par  
le COMPTOIR NATIONAL  
DE LA PHARMACIE FRANÇAISE.

M. DUFIN (Etienne), né le 22 avril 1914, à Buenos-Aires  
(République Argentine).

BROMATOLOGIE ET HYDROLOGIE

*Premier prix.*

1 médaille d'argent et une somme de 1.000 francs offerte par  
le COMPTOIR NATIONAL  
DE LA PHARMACIE FRANÇAISE.

M. VENDRELY (Roger), né le 15 août 1910, à Champagny  
(Haute-Saône).

*Deuxième prix.*

1 médaille d'argent et une somme de 300 francs offerte par  
le COMPTOIR NATIONAL  
DE LA PHARMACIE FRANÇAISE.

M<sup>lle</sup> DERET (Simonne), née le 4 février 1913, à Buxières-les-  
Mines (Allier).

*Mentions honorables.*

MM. LEFEBVRE (Raymond), né le 28 février 1912, au Havre  
(Seine-Inférieure).

ZINCK (Camille), né le 26 octobre 1912, à Saint-Maur  
(Seine).

CHIMIE BIOLOGIQUE ET TOXICOLOGIQUE

*Premier prix.*

1 médaille d'argent et une somme de 1.000 francs offerte par  
le COMPTOIR NATIONAL  
DE LA PHARMACIE FRANÇAISE.

(Non décerné.)

*Deuxième prix.*

1 médaille d'argent et une somme de 300 francs offerte par  
le COMPTOIR NATIONAL  
DE LA PHARMACIE FRANÇAISE.

M<sup>lle</sup> MIGNON (Hélène), née le 5 février 1913, au Vésinet  
(Seine).

---

III. — PRIX DE FONDATION

---

A) PRIX BUIGNET

*Premier prix.*  
(700 francs)

M. DOURIS (Roger), né le 28 décembre 1914, à Paris.

*Deuxième prix.*  
(400 francs)

M. THÉPENIER (Roger), né le 30 octobre 1911, à Paris.

---

B) PRIX DESPORTES  
(525 francs.)

M. LARSEN (Laurits), né le 19 mai 1912, à Agervilliers  
(Seine-et-Oise).

---

C) PRIX FLON  
(900 francs.)

Ex æquo.... { MM. DUMESNIL (Henri), né le 31 mai 1907,  
à Paris.  
SEVAUX (Alfred), né le 26 août 1907,  
à Vimoutiers (Orne).

D) PRIX GOBLEY

*Premier prix.*  
(2.000 francs.)

*Ex æquo.....* { MM. MANCHEC (Auguste), né le 9 août 1908,  
à Sezun (Finistère).  
DIESNIS (Maurice), né le 7 avril 1909,  
à Paris.

*Deuxième prix.*  
(700 francs.)

M. PARIS (Charles), né le 25 juillet 1904, à Saint-Donet  
(Creuse).

---

E) PRIX LAILLET  
(600 francs.)

M. LARSEN (Laurits), né le 19 mai 1912, à Agervilliers  
(Seine-et-Oise).

---

F) PRIX LAROZE  
(900 francs.)

M. GALLAIS (Fernand), né le 3 mai 1908, à Paris.

---

G) PRIX MENIER

1 médaille d'argent et une somme de 4.000 francs.  
(Non décerné.)

---

— 19 —

H) PRIX LEBEAULT  
(600 francs.)

M. MARGUERIER (Jean), né le 3 août 1912, à Nice (Alpes-Maritimes).

---

*Une somme de 2.000 francs est offerte par*  
*l'UNION NATIONALE*  
*DES PHARMACIENS FRANÇAIS*

à l'étudiant qui, sans remporter de prix, a obtenu deux mentions honorables au cours de l'année scolaire :

(Non attribuée.)

---

**Rapport de M. Delaby,**  
AGRÉGÉ,  
**SUR LES CONCOURS DES PRIX**  
**POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 1934-1935.**

---

MONSIEUR LE DOYEN,  
MESSIEURS,

Vous voulez bien me faire l'honneur de me confier, pour la seconde fois, la rédaction du Palmarès de l'année écoulée. Permettez-moi de vous en remercier sincèrement.

L'exposé suivant comprend, selon l'usage : les épreuves données, les résultats obtenus, les décisions des jurys avec les commentaires de ceux-ci ; il se termine par quelques considérations sur l'ensemble des divers concours.

---



## PRIX DE LA FACULTÉ

### PREMIÈRE ANNÉE

*Jury* : MM. GUÉRIN, COUTIÈRE, DAMIENS.

Quatre candidats se sont présentés aux épreuves écrites et ont remis des copies. Trois seulement ont terminé le concours en prenant part aux épreuves pratiques et aux épreuves de reconnaissance. Les questions posées ont été les suivantes :

#### a) Épreuves écrites.

- 1° PHYSIQUE : *Détermination des poids moléculaires par la cryoscopie ;*
- 2° CHIMIE MINÉRALE : *Généralités sur les sels métalliques ;*
- 3° BOTANIQUE : *Les Orchidées ;*
- 4° ZOOLOGIE : *Le Pancréas.*

#### b) Épreuves pratiques.

1° *Analyse qualitative d'un mélange de sels contenant : acides chlorhydrique, nitrique, phosphorique et, d'autre part, aluminium, zinc, magnésium ;*

2° *Reconnaissance de 20 plantes fraîches, de 10 animaux et de 10 minéraux.*

La caractéristique la plus frappante présentée par ce concours est le nombre extrêmement faible des candidats.

Tandis que, l'an dernier, une vingtaine d'étudiants se présentaient aux épreuves écrites, ce nombre est tombé à quatre, parmi lesquels trois seulement ont poursuivi jusqu'à la dernière épreuve.

A quoi faut-il attribuer cette indifférence des étudiants de première année ? Est-elle due au fait que le concours a eu lieu après les examens de fin d'année ? Il ne semble pas que l'on puisse admettre cette conclusion, car en 1934 les conditions étaient les mêmes et cependant vingt candidats se sont présentés, au lieu de onze en 1933 et d'une moyenne de douze entre 1928 et 1932.

Il est plutôt exact de remarquer que la promotion de première année était, pour l'année scolaire 1934-1935, d'un niveau moyen particulièrement faible. C'est ce qu'ont constaté les examinateurs des différentes séries correspondantes et c'est ce qui ressort de la comparaison des notes obtenues avec celles de l'année précédente. Voici en effet comment se présentent comparativement les classements des deux années :

	1934	1935
Mention <i>Très bien</i> (145 et plus).....	1	2
Mention <i>Bien</i> de (128 à 144).....	18	3
Mention <i>Assez bien</i> { <i>a</i> ) de 115 à 127..	34	31
{ <i>b</i> ) de 102 à 114..	73	89

Par conséquent, en 1935, il n'a été attribué que 5 mentions *Bien + Très bien*, au lieu de 19 en 1934.

Niveau médiocre, absence d'une élite importante et bien caractérisée, telles sont malheureusement les conclusions auxquelles nous devons aboutir et contre lesquelles nous ne pouvons rien.

Il est en particulier très curieux de remarquer que les jeunes filles se sont toutes abstenues en 1935, tandis que l'an dernier, deux d'entre elles avaient remporté les deux prix de Première année, et qu'une troisième avait bénéficié d'une mention. Ce rapprochement est assez curieux.

Une propagande active avait cependant été menée auprès des étudiants, en particulier, par M. Bedel, chef des travaux pra-

tiques, qui les suit de très près. Par conséquent, le manque d'émulation ne peut pas être attribué à un défaut de publicité, les élèves jugés les meilleurs ayant été sollicités individuellement et incités de façon pressante à faire l'effort supplémentaire, d'ailleurs peu important, qui pouvait leur faire attribuer le titre de lauréat, et en outre leur apporter des rémunérations relativement intéressantes pour des étudiants. Il convient d'indiquer toutefois que le candidat classé deuxième s'est plaint le 29 juin de n'avoir pas été prévenu de la date du Concours. Il n'avait d'ailleurs qu'à s'en prendre à lui-même. Deux affiches avaient en effet été apposées depuis plusieurs mois, mais M. DILLEMANN ne venait jamais à la Faculté, étant dispensé de travaux pratiques.

Parmi les candidats ayant terminé le concours, trois ont manifesté un ensemble de connaissances satisfaisant. Le Jury a finalement décidé d'accorder le Premier prix à M. Lacourt (66 points sur 100), le second à M. Voigt (62 points sur 100). Une mention honorable a été décernée à M. Lasausse (55 points).

---

## DEUXIÈME ANNÉE

---

*Jury* : MM. GUÉRIN, LEBEAU, SOMMELET.

Dix-sept candidats se sont présentés et ont pris part aux épreuves écrites. Douze ont terminé le concours.

### a) Épreuves écrites.

- 1° CHIMIE ORGANIQUE : *Aniline et ses dérivés.*
- 2° PHARMACIE CHIMIQUE : *Pyrrrol, Antipyrine, Pyramidon.*
- 3° PHARMACIE GALÉNIQUE : *Les gazes médicamenteuses.*
- 4° BOTANIQUE : *Les Renonculacées.*

**b) Épreuves pratiques.**

1° Analyse d'une solution contenant les ions : nitrique, sulfurique, aluminium, magnésium, cuivre, cadmium manganèse.

2° Analyse quantitative : détermination par la méthode volumétrique, des quantités d'acide chlorhydrique et d'acide borique contenues dans divers mélanges en proportions variables.

3° Reconnaissance de 20 plantes fraîches et de 20 produits de matière médicale.

Six candidats ont obtenu, sur 100 points, un total de 60 ou plus. Le Jury propose de décerner :

Le premier prix à Mlle LANTENOIS (72,6), le second prix à M. LE BRETON (67,7) et une mention honorable, à M. PIETTE (63,7), à Mlle ANFROY (62,3), à M. GÉRARD (61,8), à Mlle BONNIVARD (60 points).

---

TROISIÈME ANNÉE

---

*Jury* : MM. PERROT, LEBEAU, BOUGAULT.

Douze candidats se sont présentés, dix ont pris part à toutes les épreuves.

Celles-ci comprenaient :

**a) Épreuves écrites.**

1° CHIMIE ANALYTIQUE : *Emploi du permanganate de potassium en analyse volumétrique.*

2° PHARMACIE GALÉNIQUE : *Extrait d'Aconit et extrait de Belladone.*

3° PHARMACIE CHIMIQUE : *Hordénine, éphédrine, adrénaline.*

4° MATIÈRE MÉDICALE : *Scille, Colchique et Veratrum.*

**b) Épreuve orale.**

CRYPTOGAMIE : *Les Agaricacées.*

**c) Épreuves pratiques.**

1° MATIÈRE MÉDICALE : a) *Étude micrographique d'un organe végétal ; b) examen d'une poudre de Safran.*

2° PHYSIQUE : a) *Dosage d'une solution de saccharose par polarimétrie ; b) détermination de la densité d'un liquide par la méthode du flacon.*

3° RECONNAISSANCE : *10 Produits de pharmacie galénique, 10 de pharmacie chimique et 20 de matière médicale.*

Le Jury, satisfait de l'ensemble du concours, propose d'accorder le premier prix à Mme GENCE 76 points sur 100, le second prix à M. LARSEN 74 points et quatre mentions honorables, à MM. BELIN et GENET *ex æquo* avec 66 points, à M. MEILLAND 61 points et à M. LEHEUZEY 60 points.

---

QUATRIÈME ANNÉE

---

Jury : MM. HÉRISSEY, LUTZ, FABRE.

Cinq candidats se sont présentés et ont subi toutes les épreuves. Celles-ci comportaient :

**a) Épreuves écrites.**

1° CHIMIE BIOLOGIQUE : *Les glucides susceptibles d'être rencontrés dans les liquides physiologiques et l'urine des mammifères.*

2° TOXICOLOGIE : *Les poisons méthémoglobinisants.*

3° HYDROLOGIE ET HYGIÈNE: *Limpidité, Turbidité, Couleur des eaux. Mesure et corrections.*

4° MICROBIOLOGIE: *Les myco-bactéries.*

b) **Épreuves pratiques.**

1° BROMATOLOGIE: *Analyse d'un vin.*

2° ESSAI DE MÉDICAMENTS: *Essai d'une chloramine et d'une saccharine. Diagnose de 5 médicaments chimiques: (théobrominate de lithium, oxyde de titane, stovarsol, benzoate de mercure et glycérphosphate de quinine).*

3° ANALYSE BIOLOGIQUE: 1° *Dosage des chlorures, des phosphates, de l'urée et de l'acide urique dans une urine.* 2° *Dosage de l'alcool dans un échantillon de sang.*

4° MICROBIOLOGIE:

a) *Examen cyto-bactériologique d'un crachat (Bacille tuberculeux. Nombreux polynucléaires altérés).*

b) *Identification de bactéries isolées sur gélose (Sarcine citrine. Pneumobacille de Friedlander).*

c) *Étude d'une culture de moisissures sur carotte (Aspergillus cinnamomeum).*

d) *Séro-agglutination.*

Dans l'ensemble les épreuves ont été excellentes et les candidats ont fait preuve de connaissances très sérieuses.

Sur 100 points maximum, somme des points attribuables aux diverses épreuves, le total obtenu par les candidats est le suivant:

M. OTTENWALDER.....	78 points
Mlle MIGNON.....	75 — 50
Mlle APACH.....	75 — 50
M. ONDOT.....	70 — 10
M. DEVILLERS.....	68 — 80

Le Jury propose de décerner le 1<sup>er</sup> prix à M. OTTENWALDER, deux seconds prix *ex æquo* à Mlle MIGNON et à Mlle APACH, deux mentions honorables à MM. ONDOT et DEVILLERS.

## PRIX DES TRAVAUX PRATIQUES

---

### PREMIÈRE ANNÉE

---

#### CHIMIE GÉNÉRALE

Trente-deux élèves ont été désignés, par leurs notes antérieures, pour prendre part au concours. Vingt-huit se sont présentés. Un a abandonné au cours des épreuves.

Celles-ci ont été les suivantes :

1<sup>o</sup> *Analyse qualitative: Chlorure, Bromure, Borate, Calcium, Ammonium.*

2<sup>o</sup> *Préparations de l'Anhydride sulfureux et de l'Iodoforme.*

Le classement des candidats s'établit en tenant compte :

- 1<sup>o</sup> Des notes de travail données par MM. les assistants ;
- 2<sup>o</sup> Des notes obtenues aux revues de produits ;
- 3<sup>o</sup> Des résultats des concours de l'année ;
- 4<sup>o</sup> Des résultats du concours final.

Le maximum des notes pouvant être acquises par les candidats est de 250 points.

Le maximum des notes pouvant être données pour les épreuves finales est de 80 points. Soit au total 330 points.

Le jury propose de décerner une première médaille à M. L. BENOIST (309,5), une deuxième médaille à Mlle BONCOMPAIN (309 points), six mentions honorables à MM. LACOURT (304 points), BARBIER (301,5), Mlles CHAIX (299 points), BRENNESSEN (298,5), GUYOT (298 points), CHEVRIER (297,5).

---

## TROISIÈME ANNÉE

## PHYSIQUE

Les dix élèves désignés par leurs notes antérieures pour prendre part au concours se sont présentés et ont effectué la première épreuve :

*Déterminer par la méthode cryoscopique, le poids moléculaire d'un corps soluble dans l'eau et non ionisable.*

Corps donné: Mannite:  $PM = 182$ .

A la suite de cette épreuve, cinq candidats ont été admis à subir l'épreuve définitive :

*Déterminer le pouvoir rotatoire spécifique  $\alpha_D$  d'un liquide actif sur la lumière polarisée, en opérant avec un tube de un décimètre. On prendra la densité du liquide par la méthode du flacon ; la densité de l'eau à la température du laboratoire était : 0,998654.*

En tenant compte des notes de laboratoire et d'interrogation, ainsi que des épreuves du concours, le classement (maximum 200 points) s'est fait de la façon suivante :

M. LECLÈRE (179,5), M. GENET (173,5), Mlle GOUTEYRAT (170,5), M. GOBERT (165), M. ROLANDEZ (156,5).

En conséquence, le jury propose d'attribuer une première médaille à M. LECLÈRE (1.000 francs), une seconde médaille à GENET et à Mlle GOUTEYRAT (500 francs chacun).



## CHIMIE ANALYTIQUE

Jury : MM. BOUGAULT, DAMIENS et FABRE.

Sur 28 élèves qui avaient été convoqués en raison de leurs notes antérieures, 19 se sont présentés et 19 ont remis des résultats.

Les épreuves étaient les suivantes :

1° DOSAGE : *La solution à titrer contient exclusivement des ions  $PO^4$  et des ions K. Déterminer le pourcentage de chacun de ces ions en employant uniquement des méthodes volumétriques mises en œuvre aux travaux pratiques. Exprimer les résultats en  $PO^4H^3$  et  $HOK$ .*

2° ANALYSE QUALITATIVE : *Chaque solution contenait 6 ions, Elles renfermaient toutes de l'acide nitrique, de l'acide chlorhydrique, du nickel, du cobalt et deux des quatre métaux suivants : Manganèse, Zinc, Calcium, Magnésium.*

Le classement des concurrents est obtenu en tenant compte :

1° Des notes obtenues en deuxième et troisième année pour le travail, le cahier, l'interrogation et les concours de sélection (maximum 240 points).

2° Des résultats du concours final (maximum 40 points).

Le Jury propose de décerner les récompenses suivantes :

1<sup>er</sup> prix : Mlle POTIER (204 points);  
2<sup>e</sup> prix : M. BOIGE (203 — 5).

Mentions honorables :

Mlle BLANCHARD (Jeanne) [203 points]; M. BOURASSET,  
Mlle GIGAN et M. LEGOUX (202 points).

## MICROGRAPHIE

*Jury* : MM. GUÉRIN, COUTIÈRE, MASCRÉ.

Vingt-six élèves ont été appelés à prendre part au concours; vingt-cinq se sont présentés.

Les épreuves comprenaient :

1° *Étude anatomique et détermination d'une feuille de Piperacée (Piper Betle);*

2° *Détermination d'une « poudre destinée à préparer par macération, un vin médicamenteux » et comprenant les éléments suivants : poudre de Quinquina, poudre de Cola, poudre de Gentiane, poudre de Nix vomique.*

Le classement a été établi en tenant compte des notes de travail (maximum 50 points), du cahier (maximum 50 points), des notes obtenues au concours de fin de deuxième année (maximum 40 points), des notes obtenues au concours final (maximum 60 points), soit au total : 200 points.

Le Jury propose de décerner les récompenses suivantes :

Première médaille : M. CAPET (176 points);

Deuxième médaille : M. LECLÈRE (170 points);

Première mention (*ex-æquo*) : Mme GENCE et Mlle LEVILLAIN (165 points);

Deuxième mention : M. BERNARDO (155 points);

Troisième mention : M. LARSEN (153 points).

---

## QUATRIÈME ANNÉE

## MICROBIOLOGIE

Jury : MM. LUTZ, LAUNOY, BACH

Dix neuf candidats, désignés par leurs notes de travaux pratiques, ont été appelés à prendre part au concours. Seize se sont présentés et ont subi toutes les épreuves.

Celles-ci comportaient :

1° *L'examen cytobactériologique d'un crachat à pneumocoque.*

2° *L'étude d'un mélange bactérien isolé sur gélose inclinée (Staphylocoque doré, Bacille diphtérique, Bac. cutis communis).*

3° *L'examen macroscopique et microscopique d'une moisissure cultivée sur carotte (Scopulariosis acaulum nigrum à spores échinulées).*

4° *Une épreuve d'agglutination avec un sérum agglutinant donné (typhique) et deux cultures sur gélose.*

5° *Une reconnaissance de cultures ou de préparations sur lames.*

Les résultats du concours ont été tout à fait satisfaisants et témoignent des excellents résultats obtenus dans l'enseignement pratique de la Bactériologie. Le classement a été fait en tenant compte de l'ensemble des notes obtenues au cours de l'année et des résultats des épreuves du concours. Le Jury propose d'attribuer les récompenses suivantes :

Une première médaille à Mlle APACH qui a obtenu 86,5 sur un total de 100 points.

Une deuxième médaille à Mlle BILLUART (84 points).

Six mentions honorables à Mlle RIPART, (83 points),  
Mlle BAUMANN, (82 points), M. NARODETZKY (80 points),  
M. DUPIN (77,5), M. OTTENWAELDER (77 points), Mlle ROBIN  
(77 points).

---

#### PHARMACIE CHIMIQUE

17 élèves ont pris part au concours sur 26 convoqués.

Les épreuves étaient les suivantes :

1° *Essai qualitatif et quantitatif d'un sirop d'iodure de fer ;*

2° *Détermination des 6 produits suivants :*

*Stovaïne ;*

*Acétyl paramidosalol (Salophène) ;*

*Glycérophosphate de magnésium ;*

*Kaolin ;*

*Méthylacétanilide (exalgine) ;*

*Ethylcarbonate de quinine (euquinine).*

Le sirop remis aux candidats pour l'essai qualitatif et quantitatif était constitué par un mélange de sirop d'iodure de fer et de sirop de bromure de fer. En effectuant l'essai qualitatif dans les conditions fixées par la pharmacopée, la quantité totale d'halogène exprimée en iodure de fer est de 4 gr. 85 par kg.

Si tous les candidats ont fait un essai quantitatif satisfaisant, aucun n'a constaté la présence de bromure de fer dans le sirop.

L'épreuve de diagnose, par contre, a été relativement bonne.

La défectuosité de l'essai du sirop d'iodure de fer ne permet pas, à notre avis, de décerner la première médaille.

En tenant compte de la rédaction préliminaire, des résultats numériques de dosage et des notes acquises aux travaux pratiques au cours de l'année, le Jury propose de décerner la récompense suivante :

Une deuxième médaille à M. DUPIX, 68 points 5.

---

#### BROMATOLOGIE ET HYDROLOGIE

Sur les 32 élèves désignés par leurs notes de l'année pour prendre part au concours, 22 se sont présentés, 21 ont effectué les épreuves et réunis des résultats.

Épreuves données :

1° *Dosage de l'ammoniaque dans une eau ; a) ammoniaque libre ou saline ; c) ammoniaque protidique.*

2° *Dosage du manganèse dans une eau minérale.*

De façon générale, la tenue de ce concours a été excellente.

L'appréciation a été faite comme d'ordinaire, en tenant compte : de la somme des erreurs relatives sur les trois déterminations (60 points), de la rédaction préliminaire (20 points) et des notes obtenues au cours de l'année (20 points), soit un total de 100 points.

Le Jury propose d'attribuer :

Le premier prix à M. VENDRELY (82,3) ;

Le second prix à Mlle DÉRET (79 points).

Deux mentions honorables à MM. LEFÈVRE (Raymond) [69 points] et ZINCK (67 points).

---

## CHIMIE BIOLOGIQUE ET TOXICOLOGIE

Parmi les candidats appelés, par leurs notes antérieures, à prendre part au concours, seize se sont présentés :

Les épreuves étaient les suivantes :

1° *Rechercher, caractériser et doser, s'il y a lieu, les matières protéiques et les glucides dans une urine.* (L'urine renfermait des albumoses primaires, des albumoses secondaires, des peptones et 8 gr., 50 de lactose anhydre par litre.

2° *Rechercher et caractériser un médicament organique éliminé par l'urine* (quinine à l'état de chlorhydrate).

Les épreuves, dans leur ensemble, ont été très peu satisfaisantes. Ainsi, dans la première épreuve, aucun candidat n'a caractérisé le lactose et, le plus souvent, ce sucre a été indiqué à tort comme étant un pentose ; certains concurrents n'ont même pu déceler aucun composé réducteur dans l'urine examinée.

Pour ce qui est de la 2° épreuve, sept candidats seulement ont trouvé la quinine.

Le Jury pense qu'il y aurait toutefois lieu d'accorder, à titre d'encouragement, un deuxième prix, sous forme d'une médaille d'argent de 300 francs à Mlle MIGNON qui, d'une part, pour la 1<sup>re</sup> épreuve, a indiqué la présence dans l'urine d'un composé réducteur dont elle a déterminé l'exacte proportion, en l'exprimant en glucose et qui, dans la deuxième épreuve, a caractérisé la quinine.

---

## PRIX DE FONDATIONS

---

### TROISIÈME ANNÉE

---

#### PRIX BUIGNET

*Jury* : MM. TASSILLY, DAMIENS, FABRE.

Deux candidats se sont présentés et ont remis des copies. Le sujet était : « Étude des propriétés physiques de l'eau sous chacun de ses trois états ».

La copie de M. DOURIS contient beaucoup de faits. Elle n'est pas très bien ordonnée et présente quelques lacunes.

Néanmoins le Jury propose de lui décerner le premier prix en attribuant le deuxième prix à M. THÉPENIER dont la copie est nettement inférieure à la précédente, mais dont l'effort mérite un encouragement.

---

#### PRIX DESPORTES

*Jury* : MM. GUÉRIN, PERROT, LUTZ.

Un candidat, M. LARSEN, s'est présenté et a subi toutes les épreuves. Celles-ci comprenaient :

ÉCRIT. — *Anthère et pollen. — Importance de l'androcée dans la classification des Angiospermes.*

ÉPREUVE PRATIQUE. — *Étude anatomique de la tige de Campanula pyramidalis. — Étude morphologique et anatomique du pistil de Nuphar luteum.*

RECONNAISSANCE de 60 plantes fraîches.

APPRÉCIATION DES NOTES obtenues au cours des travaux pratiques de Micrographie et du cahier des travaux pratiques du candidat.

Ces diverses épreuves ont mérité la cotation suivante :

Écrit : 45 points sur 50 ; reconnaissance : 23,5 sur 30 ; épreuve pratique, cahier et notes des travaux pratiques : 15,5 sur 20, soit un total de 84 points sur un maximum de 100 points.

Le Jury, satisfait du Concours, propose de décerner le prix Desportes à M. LARSEN.

---

#### PRIX FLON

Jury : MM. LEBEAU, HÉRISSEY, SOMMELET.

Deux candidats se sont inscrits en vue du prix Flon et ont présenté des mémoires comportant l'exposé de travaux personnels.

Le premier, M. H. DUMESNIL apporte une « Contribution à l'étude du bromure d'éthyle ». L'auteur, frappé du discrédit où est aujourd'hui tombé le bromure d'éthyle assez fréquemment employé autrefois dans la petite chirurgie, en a recherché la cause et réexaminé, à ce point de vue, divers échantillons de ce produit tels qu'ils sont fournis par le commerce.

Cette étude l'a conduit à reconnaître que ceux-ci n'étaient pas purs, mais contenaient, le plus généralement, deux composés étrangers, le bromoforme et l'oxyde d'éthyle, accompagnés parfois de dérivés bromés d'alcools supérieurs.

Si l'éther ne paraît pas devoir modifier, de façon appréciable, les propriétés physiologiques du bromure d'éthyle, il ne saurait en être de même du bromoforme.

Aussi M. DUMESNIL, a-t-il cherché, puis mis au point, une méthode permettant de reconnaître la présence du bromoforme



et de le doser ; il a indiqué, de plus, divers procédés permettant d'éliminer du bromure d'éthyle commercial les impuretés signalées.

Il s'est, ensuite, préoccupé d'obtenir, directement, un composé pur. L'étude critique des diverses méthodes connues de préparation l'a conduit, sinon au bromure d'éthyle rigoureusement pur, du moins à un produit utilisable sans danger pour l'anesthésie.

On lui doit, de plus, d'avoir précisé différents caractères d'identité du dérivé halogéné étudié ainsi que certaines conditions du dosage préconisé, pour lui, par le *Codex*.

Le second candidat, M. A. SEVAUX, présente un travail intitulé : « *L'action élective des dérivés polyarsénicaux sur la trypanosomose expérimentale à trypanosoma congolense.* »

Il s'agit d'une contribution à la chimiothérapie de l'arsenic appliquée plus spécialement au traitement des trypanosomoses, parmi lesquelles l'infection à *trypanosoma congolense* se montre, par rapport aux autres, relativement peu sensible à l'action thérapeutique des arsenicaux, plus sensible vis-à-vis des antimoniaux.

FOURNEAU et ses collaborateurs avaient montré que le *trypanosoma congolense* était particulièrement sensible à l'action de dérivés diarsénicaux préparés dans son laboratoire. M. SEVAUX, à sa suite, a entrepris l'étude thérapeutique expérimentale de 19 acides diarséniques dérivant, soit de la benzidine, soit de l'acide phényldiarsénique ; 6 d'entre eux ont manifesté une action marquée sur le *trypanosoma congolense*.

L'introduction d'une seconde fonction arsénique a, généralement une action détoxiquante chez les dérivés de l'acide phénylarsénique.

M. SEVAUX a été amené, au cours de ce travail, à établir une technique pour le dosage de faibles quantités d'arsenic dans les liquides organiques en utilisant un compensateur photo-électrique.

Votre commission estime que les travaux de MM. DUMESNIL et SEVAUX méritent, à des titres divers, d'être récompensés et vous propose de partager, entre eux, par moitié, le montant du prix Flon.

#### PRIX GOBLEY

*Jury*: MM. LEBEAU, BOUGAULT, FABRE.

Trois travaux ont été présentés pour ce prix. Ce sont :

1° *Contribution à l'étude des hyposulfites de strontium, baryum et magnésium, de M. A. Manchec.*

2° *Contribution à l'étude de la déliquescence et de l'efflorescence, de M. M. Diesnis.*

3° *Recherches sur la composition en isomères  $\alpha$  et  $\beta$  des glycérophosphates de calcium et des glycérophosphates de sodium dissous du commerce, ainsi que de quelques lécithines, de M. R. Paris.*

Le travail de M. A. MANCHEC constitue une étude fort soignée des hyposulfites de strontium, de baryum et de magnésium. La double décomposition de l'hyposulfite de sodium et des chlorures métalliques correspondants constitue le mode de préparation pratique de ces sels. Ceux-ci répondent respectivement aux formules suivantes :

Hyposulfite de	strontium :	$S^2O^3Sr.5 OH^2$ ;
—	baryum :	$S^2O^3Ba.OH^2$ ;
—	magnésium :	$S^2O^3Mg.6 OH^2$ .

Le diagramme de solubilité dans l'eau de ces divers sels permet de noter les résultats suivants : le diagramme correspondant au sel de strontium possède, à 49°, un point de transition au-dessus duquel le monohydrate seul est stable. Les diagrammes

des hyposulfites de baryum et de magnésium sont sensiblement des droites.

Les cristaux d'hyposulfite de magnésium hexahydraté se dissolvent dans l'alcool méthylique absolu. Pour le trihydrate la dissolution s'effectue avec dégagement de chaleur ce qui correspond à une combinaison d'alcool et de sel. Au contact de l'alcool éthylique absolu, l'hexahydrate se modifie par déshydratation et c'est le trihydrate qui entre en dissolution. Au contraire l'hexahydrate est stable en présence d'alcool à 96°, au sein duquel la solubilité passe par un minimum. L'hyposulfite de magnésium trihydraté fournit avec les alcools méthylique et éthylique absolus des composés d'addition. L'auteur a séparé le produit de composition :  $S^2O^3 Mg \cdot 3(OH^2) \cdot C^2H^5OH$ . qui perd son alcool à 45°.

L'étude de la chaleur a permis à M. MANCIÈRE de préciser les conditions de déshydratation de ces sels, et de décomposition, sous l'influence de la chaleur et du vide, des hyposulfites avec production de soufre, de sulfite et de sulfate.

\*

\*\*

Le travail de M. DIENIS, sous le titre de « Contribution à l'étude de la déliquescence et de l'efflorescence » se rapporte également aux conditions mêmes du prix GOULEY, car l'auteur étudie, après avoir établi une technique fort précise de mesure de la tension de vapeur des solutions saturées et d'hydrates salins, l'état hygrométrique pour de nombreux sels utilisés en pharmacie. Il a ainsi précisé les notions de déliquescence et d'efflorescence si importantes pour la conservation des médicaments; les mesures fort délicates qu'il a effectuées ont porté sur des sels qu'il avait, au préalable, purifiés avec soin afin d'éviter les actions aberrantes des impuretés.

Ce travail qui a porté sur près de 80 sels purs n'a pu être mené à bien que grâce à une minutie et une habileté expérimentale tout à fait dignes d'éloges.

Le travail de M. PARIS est aussi fort intéressant au point de vue de la chimie pharmaceutique. Il apporte une contribution importante dans l'étude de la composition des isomères  $\alpha$  et  $\beta$  des glycérophosphates. . Se basant sur le fait que l'acide périodique oxyde totalement l'acide  $\alpha$  glycérophosphorique, sans attaquer l'isomère  $\beta$ , fait basé sur la réaction indiquée par MALAPRADE et étudiée par P. FLEURY et ses collaborateurs, M. PARIS, après avoir précisé les conditions de la réaction, a analysé de nombreux échantillons commerciaux de glycérophosphates de sodium et de calcium. La teneur en glycérophosphate  $\alpha$  du sel de calcium varie dans de larges limites entre 39 et 85 %; il en est de même des glycérophosphates de sodium en solution, pour lesquels une difficulté supplémentaire se présente par suite de la présence de glycérine.

L'étude des lécithines a permis à M. PARIS d'établir une différence dans la composition des lécithines végétales (soja) et animales (œuf). Dans la lécithine de soja c'est l'acide  $\alpha$  qui domine et, dans la lécithine d'œuf la proportion de  $\beta$  est supérieure.

\*\*

Les trois candidats ont donc présenté des travaux de valeur indiscutable se rapportant parfaitement aux conditions du prix GOBLEY.

Les résultats obtenus par MM. MANCHEC et DIENIS présentent un caractère de généralité plus grand que ceux de M. PARIS, et ils ont nécessité une expérimentation plus délicate.

Le Jury vous propose de récompenser les trois candidats en divisant le prix en trois : 1.000 francs à M. MANCHEC, 1.000 fr. à M. DIENIS, et 700 francs à M. PARIS.

PRIX LAILLET  
(Pharmacie.)

---

Un candidat, M. LARSEN s'est présenté et a subi toutes les épreuves.

Celles-ci comprenaient :

ÉCRIT. — *Préparations pharmaceutiques obtenues à partir du pancréas.*

ORAL. — *Préparations de Digitale.*

RECONNAISSANCE *de 10 médicaments chimiques et 10 médicaments galéniques.*

Les résultats du concours ont été satisfaisants, le candidat ayant obtenu les notes suivantes :

*Écrit : 38 points,*

*Oral : 21 points,*

*Reconnaissance : 12 points.*

Soit un total de 71 points sur un maximum de 100.

En conséquence le Jury propose d'attribuer le prix Laillet à M. LARSEN.

---

PRIX LAROZE

*Jury : MM. LEBEAU, BOUGAULT et FABRE.*

Le travail de M. GALLAIS, seul travail présenté à ce prix, est intitulé : *recherches sur le dosage volumétrique des alcaloïdes à l'état d'iodomercurate et par azotométrie.*

Parmi les méthodes de titrage des alcaloïdes, à côté des méthodes pondérales et des méthodes physiques, on trouve surtout deux grandes classes de méthodes volumétriques. Les unes font appel au caractère basique des alcaloïdes, les autres mettent à profit l'insolubilité des iodomercurates d'alcaloïdes. Les méthodes acidimétriques ont le double inconvénient de n'être pas spécifiques et d'exiger des modifications pour chaque cas envisagé en rapport avec les propriétés de l'alcaloïde mis en jeu. Les méthodes qui utilisent des iodomercurates d'alcaloïdes ont l'avantage d'être plus spécifiques et de pouvoir fournir une technique générale. Un travail récent de M. L. MARICQ a fait entrer la précipitation des iodomercurates d'alcaloïdes dans le cadre d'une équation rigoureuse. Pour titrer l'anion iodomercurique, à côté de la solution potentiométrique proposée par cet auteur, une solution purement volumétrique est susceptible de fournir des résultats fort satisfaisants. Elle a été proposée par M. F. GALLAIS et elle est basée sur le principe suivant : grâce à l'emploi d'un réactif iodomercurique de composition bien étudiée, le produit obtenu a une composition bien définie et la précipitation de l'alcaloïde est totale dans la plupart des cas étudiés. La détermination de l'excès de réactif iodomercurique titré est possible soit par argentimétrie soit par iodométrie. La méthode iodométrique est la meilleure et conduit à des résultats très précis pour des doses d'alcaloïdes de l'ordre de quelques milligrammes. Elle est effectuée par addition, à une portion aliquote du filtrat résultant de la précipitation, d'acide sulfurique normal et de solution d'iodate de potassium en présence de chloroforme.

L'iode libéré passe en solution dans le chloroforme. Le mélange est alcalinisé par le bicarbonate de sodium et, après addition d'un peu d'iodure de potassium, l'iode est titré à l'anhydride arsénieux.

M. F. GALLAIS a également étudié le dosage de l'azote dans un certain nombre d'alcaloïdes. L'addition à l'acide sulfurique

d'un mélange de  $[\text{SO}^{\text{K}^3} + \text{SO}^{\text{Cu}} + \text{OHg}]$  mélange catalytique de Boivin plus riche en sulfate de potassium que le mélange proposé par cet auteur, conduit à des résultats très satisfaisants pour la généralité des alcaloïdes envisagés.

Le travail de M. F. GALLAIS, fort clairement exposé, est d'une utilité incontestable dans ses applications au dosage des alcaloïdes dans les préparations galéniques et mérite d'être récompensé.

Le jury propose de lui attribuer le prix Laroze.

---

#### PRIX LEBEAULT

*Jury* : MM. COUTIÈRE, GUÉRIN, LAUNOY.

La mise au concours du prix Lebeault revenait cette année à la chaire de Zoologie.

Deux candidats se sont inscrits pour cette compétition, tous deux sont élèves de troisième année. Ce sont M. Roger THÉPÉNIER et M. Jean MARGUERIER. Le concours s'est ouvert le lundi 17 juin pour l'épreuve écrite. La question proposée était :

*Glandes à sécrétion interne. Appareil thyro-parathyroïdien. Thymus. Hypophyse. Surrénales.*

Le sujet était donc extrêmement vaste et permettait aux candidats la mise en valeur de leurs connaissances tant anatomiques que physiologiques.

Les deux copies présentées ont été très bonnes. Celle de M. Roger THÉPÉNIER plutôt orientée sur l'anatomie, celle de M. MARGUERIER, nettement rédigée du point de vue physiologique et pharmacodynamique. La copie de ce dernier candidat est particulièrement remarquable, non seulement par les

connaissances générales qu'elle révèle chez celui-ci, mais encore par l'étendue de ses vues.

La seconde épreuve : reconnaissance d'animaux vivants ou empaillés, ainsi que de produits fournis à la matière médicale par la zoologie, a été soutenue le lundi 1<sup>er</sup> juillet. Dans cette seconde épreuve, M. THÉPÉNIER a fait preuve de connaissances plus précises que celles de son concurrent.

Après avoir délibéré, le Jury a attribué les notes suivantes aux deux candidats :

*Épreuves écrites* : sur 60 points.

MM. THÉPÉNIER . . .	40	—
MARGUERIER .	55	—

*Épreuves de reconnaissance* :

MM. THÉPÉNIER . . .	16	points.
MARGUERIER .	10	—

Nous proposons en conséquence, de proclamer M. MARGUERIER, lauréat du prix Lebault pour l'année 1935.

\*  
\*\*

MESSIEURS,

De la lecture des rapports présentés par mes collègues depuis 1927, date de mon précédent exposé, se dégage le plus souvent, la pénible constatation d'une indifférence regrettable de nos étudiants vis-à-vis notamment des prix de Faculté et des prix de Fondation. Il n'en est heureusement pas encore de même pour les prix des travaux pratiques.

De ce point de vue, l'année 1934-1935 est strictement semblable à celles qui l'ont précédée : sur une population scolaire de 1187 étudiants, nous en comptons seulement 30 ayant terminé les épreuves pour les prix des quatre années de Faculté



(et nous supposons que tous les boursiers ont été au moins astreints à subir toutes les épreuves des concours); il ne s'est présenté que 12 candidats aux 7 prix de Fondation; par contre, et en assez mince compensation, 153 élèves ont concouru pour les prix de travaux pratiques.

L'effort intellectuel exigé par la préparation d'un concours de Faculté reste donc l'apanage de quelques rares élèves. Nous avons pourtant tous essayé de suggérer des moyens qui nous semblaient les plus efficaces pour secouer l'apathie la désaffection, l'inertie. Ces moyens ont été mis en œuvre; ils n'ont pas été suivis d'effet. Est-ce à dire que nous ayons épuisé toutes les possibilités dans ce domaine? Espérons qu'il en existe encore; mais veuillez m'excuser de n'avoir pu réaliser la découverte sensationnelle qui nous amènerait une élite nombreuse.

Renonçons donc momentanément à cet espoir et contentons-nous très simplement d'apprécier la valeur et le niveau des divers concours.

En ce qui concerne ces mêmes prix de Faculté, enregistrons d'abord une note sombre. Il faudrait remonter assez loin dans les annales de notre établissement pour rencontrer une pareille pénurie de candidats au prix de première année: quatre étudiants y ont pris part sur 362 que comptait cette promotion; trois ont persévéré jusqu'à la fin et ont été récompensés, avec des résultats assez moyens (55 à 66 points sur 100), si l'on compare ces nombres à ceux obtenus au cours des bonnes années (80 à 90 et même plus). M. DAMIENS, rapporteur de ce concours, n'a pas manqué de rechercher les causes de ce malaise, si l'on peut s'exprimer ainsi: une comparaison des résultats des examens de fin d'année en 1934 et en 1935 lui a tout de suite révélé que le niveau moyen de la promotion 35 est particulièrement faible. Regrettons-le vivement et tournons tout de suite cette page disgracieuse de notre palmarès.

Enregistrons avec plus de satisfaction la compétition de 12 candidats au prix de deuxième année, de 10 en troisième

année et de 5 à la médaille d'or de quatrième année ; et plus encore les limites des points obtenus : 60 à 73 en deuxième année, 60 à 76 en troisième année. Le concours de quatrième année a été particulièrement brillant (69 à 78 points), si bien que les cinq compétiteurs ont tous été jugés dignes d'une récompense.

Assez bonne tenue en général des prix de travaux pratiques. Les candidats se disputent les prix et les mentions entre des limites étroites. La meilleure illustration est fournie par le concours de chimie analytique de troisième année dont les épreuves étaient assez difficiles ; six candidats ont été récompensés et leurs notes sont comprises dans l'étroit intervalle de 202 à 204 points sur 280. En quatrième année, assez curieux résultat : concours de microbiologie et de bromatologie tous deux très satisfaisants ; concours de pharmacie et de chimie biologique au contraire assez médiocres.

Voici enfin le tableau des prix de fondations. Le candidat unique que mon collègue Régulier craint même très justement de voir disparaître, s'est présenté au prix Desportes, au prix Laillet et au prix Laroze. Mais il convient de féliciter spécialement M. LARSEX, étudiant de troisième année, qui s'est vu attribuer deux de ces prix (Desportes et Laillet) en outre du deuxième prix de Faculté en troisième année, et d'une mention aux travaux pratiques de micrographie : nous espérons qu'il nous réservera au moins des satisfactions de cet ordre en quatrième année.

Les copies ou mémoires fournis dans les autres concours ont été excellents puisque les jurys ont tenu à récompenser les deux candidats au prix Buignet, les deux candidats au prix Flon et les trois candidats au prix Gobley.

En conclusion : des efforts méritoires et louables, souvent trop peu intenses, en tous cas trop peu nombreux ; année sans histoire ; période de crise ; qu'on reprenne vite les traditions, les prédécesseurs ont laissé de meilleurs exemples.

CLASSEMENT DES ETUDIANTS  
AUX EXAMENS DE FIN D'ANNÉE  
(Session de juillet.)

---

PREMIÈRE ANNÉE

---

<p>1 MM. VOIGT. 2 DILLEMANN. 3 LACOURT. 4 BEZILLE. 5 M<sup>me</sup> VINCENT. 6 M<sup>lle</sup> PASSERA. 7 M. CERNIS. M<sup>lle</sup> DUPONT. MM. LASSAUSE. RIBOULAT. LIGHTSON. 12 M<sup>lle</sup> MARTIN-CLAUDE. M. PIHEN. 14 M<sup>lle</sup> CORBIERE. MM. DUBOST. 16 BASTIEN. M<sup>lle</sup> COLLESSON. 18 MM. BARBARAUD. DELA SALLE. HUBLLOT. 21 FEN-ASSOULY. GAVAUDAN. RIBOULLEAU. 24 M<sup>lles</sup> CHABAN. LAROCHÉ. MM. NOUCHY. ROUGEDEVONTANT. 28 M<sup>lle</sup> ARDOUIN. M. LAUSSEURE. 30 M<sup>lle</sup> GRANCE. M. RATHUILE.</p>	<p>M<sup>lles</sup> REMY. VINCENT. 34 CONDAMY. MM. DAVIDSON. GOBIN. M<sup>lle</sup> GUILLOU. M. LELIOUX. M<sup>me</sup> OPIZZO. M. TALVARD. 41 M<sup>lle</sup> JACQUARD. MM. PARROT. PASQUIER. VIGNEL. BONNY. CHAMBREUIL. M<sup>lle</sup> CHEREAU. MM. DELAVELLE. GERAISNE. M<sup>lle</sup> JACOBSEN. MM. RUBENS. 52 FERRIER. GOUTTENEGRE. JAMES. LEFEVRE (Pierre). LIPOVETSKY. M<sup>lles</sup> MOYSES. PAGEOT. TRONCHON. 60 FELMANN. MM. PE'IT (Pierre). RENAUD.</p>
--	--

	M <sup>lle</sup> VANDER.		M. BOURZAI.
64	MM. BENARD.		M <sup>lles</sup> CHEMLA.
	CHAPUS.		GHLAIN.
	CHASSIN.		M. HUERRE.
	CHICHE.		M <sup>lle</sup> JOYEUX.
	M <sup>lle</sup> GEMINEL.		MM. PARIS.
	MM. MARTIN (Roger).		NEZANI.
	MIDY.		M <sup>lles</sup> THIBAUT.
	NODOT.	117	FOURNERIE.
	PILO.		M. HATEY.
73	REBOUR.		M <sup>lle</sup> POSTEC.
74	M <sup>lle</sup> BRUNET.		MM. RODDE.
	MM. CAPRON.		VEISLEIB.
	COUBOULEIX.	122	M <sup>lle</sup> CAPPELAERE.
	GLASS.		MM. DIETSCH.
	M <sup>me</sup> REGIS.		DENIS.
79	MM. BAER.		FERRET.
	BARBIER.		HALLAY.
	M <sup>lles</sup> BOEX.		M <sup>lles</sup> LESAULX.
	CARRIERE.		POGGIONOVO.
	CHEVRIER.	129	ALBRESPY.
	MM. DAUPHIN.		MM. BEAUJOIN.
	LUCATEL.		BUSQUET.
	GUBOUT.		FROITE.
	GUILLAUME.		M <sup>lle</sup> GREZES.
	TIXIER (René).		M. DE RUGGIERO.
	TRIDON.		M <sup>lle</sup> SAVILLE.
90	M <sup>lle</sup> GUENOT.		MM. TURIAT.
	M. REIZINE.	137	BIDAULT.
	M <sup>lles</sup> VIAL.		M <sup>lles</sup> BLARD.
93	CHEIX.		BRENNEISEN.
	CORDUANT.		BROCHET.
	M. GAGNERAUD.		MM. FORGEOT.
	M <sup>lle</sup> VIARD.	142	BESSE.
97	MM. BOITARD.		DELAUNEY.
	BRIOT.		TERAMBURE.
	M <sup>lle</sup> CHAUVEAU.		LEMAIRE.
	M. GAUHRON.		LUTZ.
	M <sup>lles</sup> GRAND.		MEYER.
	LARRIVE.		M <sup>lles</sup> OLIVIER.
	M. LE ROY LIBERG.	149	AUZOUX.
	M <sup>lles</sup> MIDAS.		M. COMPEYRON.
	NICOLIER.		M <sup>lles</sup> LUMAU.
	M. PERRIOL.		PINEL.
	M <sup>lles</sup> VITORGE.		M. SALMON.
108	BORDERIEUX.	154	M <sup>lles</sup> BISOT.

	MM. DELAMARE.	173	M <sup>lle</sup> BERSHAUD.
	FRANCHET.		M. MAIRE.
	M <sup>lles</sup> GARNIER.		M <sup>lles</sup> SOLIGNY.
	KVERN.	176	BENCIST.
	LESAULX (M <sup>me</sup> ).		GUIGUE.
	PONCEL.		GUIRAUD.
	SALEM.		LEVY (Gilberte).
	SAUT.		MM. NAHON.
	SERVANT.		REVERDY.
164	AUROUSSEAU.		M <sup>lles</sup> RONCHÈSE.
	MM. LANGLOIS (Paul).	183	LACLOCHE.
	VERGLAS.	184	M. BENCIST (Léon).
167	ASTAIX.		M <sup>lles</sup> CELEPINE.
	M <sup>lles</sup> GIBERT.		DURUEL.
	GODEFROY.	187	LISSE.
	LOUBERE.		
171	DUBRULLE.		
	GUERN.		

## DEUXIÈME ANNÉE

1	M. PIETTE.		MM. VIALLE.
2	M <sup>lle</sup> CHARRIERE.	25	CEELUT.
3	M. GERARD (Pierre).		LEFEVRE.
4	M <sup>lle</sup> BAILLY.	27	M <sup>lle</sup> DUPONT.
	MM. COURTOIS.		MM. GERARD (Horace).
	GALLOUX.		GRUYER.
7	CHARETON.	30	BOURDERIONNET.
	LEBRETON.	31	M <sup>lle</sup> AUFROY.
9	M <sup>lle</sup> VIGNERON.		M. BERANGER.
10	MM. REKIK.		M <sup>lle</sup> BONNIVARD.
11	FAUCHER.	34	MM. DIXIMIER.
12	MOREL.		MOREAU.
13	M <sup>lle</sup> GOBERT.		RIGLET.
	MM. HACOT.	37	CLEMENT.
	POURRAT.		M <sup>lle</sup> COURTECUISSÉ.
16	PAREUX.		MM. VASLIN.
17	BAURAIN.	40	SUCHARD.
	CHARLES.	41	FRANCES.
	LEB'S.		GLATTAUER.
	M <sup>lle</sup> PAULUS.		RAY.
21	M. CHATAIN.	44	MILLAT.
	M <sup>lle</sup> LANTENOIS.		M <sup>lles</sup> QUENTIN.
23	M. BUSCH.	46	ÉCHECUT.

	MM. PICOT.	93	MM. GENTELET.
	VILLARD.		GUENOT.
49	BENARD.		LEDRUT.
	CHAMAGNE.		M <sup>lle</sup> LE:ORT.
	MAURILLERAS.		M. WEIL.
52	M <sup>lle</sup> GOUTEYRAT.	98	M <sup>lle</sup> SENES.
	MM. JUTEAU.	99	MM. LEMELAND.
	MALEZIEUX.		MARIANI.
55	M <sup>lle</sup> CHATELAIS.		M <sup>lle</sup> POLI.
	MM. CHIVOT.	102	MM. DENIMAL.
	DEMOULIN.		GUET.
	DOURIS.		M <sup>lles</sup> LEBOURDAIS.
	JOLIVET.		SOURMAIS.
	MANDUECH.	106	BORNE.
	ROULLET.		MM. LEVY (Pierre).
62	CLOTES.	107	BERGOUNHOX.
	M <sup>lle</sup> GAYMAN.		M <sup>lles</sup> GREGOIRE.
	M. GIRARD.		GUAZZARONI.
	M <sup>lle</sup> GORNICK.		M. LONGQUEUE.
	M. MARCILHACY.		M <sup>lle</sup> PERRET.
	M <sup>lles</sup> PETIT (Geneviève).	112	MM. LEPRUNIER.
68	DEMAZIER.		BJACUI.
	MM. DUCEAU.	114	BOCQUET.
	LACOMME.		HOMERY.
	M <sup>lle</sup> MANOUVRIER.		M <sup>lle</sup> LAPEBIE.
72	M. BLANCHET.	117	MM. FAVRE.
	M <sup>lles</sup> DUFLO.		GUYOT.
	LITOUX.		LEVAVASSEUR.
	MARGUIER.		M <sup>lle</sup> LEVY (Denise).
	MUZAC.	121	M. BOUTIN.
	MM. MONIN.		M <sup>lles</sup> FRONSACQ.
	RABOIT.		RENAUX.
79	M <sup>lle</sup> ALBANE.	124	CHASSAGNE.
	M. CUNIN.		M. DELARCHE.
	M <sup>lles</sup> GUILLEMIN.		M <sup>lles</sup> GADREAU.
	GUIMBELLOT.		RINTZLER.
	JAPHET.		VERDEIL.
	MM. JEANNENOT.		M. WAMPACH.
	LEROL.		M <sup>lle</sup> ZANDICK.
	LIBREZ.	130	MM. AUDENAY.
	MAILLARD.		FRANCHOT.
	MANCION.		JOUAFFRE.
	M <sup>lle</sup> MARTIN (Lucile).		KNOLL.
	M. STOUVENEL.		M <sup>lles</sup> LEGROS.
	M <sup>lles</sup> VIGOUREUX.		LEMERCIER.
92	RIGAL.		MARTIN (Blanche).

	Mlle RENAUD.	172	M. MALICE.
	MM. UZAN.	173	Mlles BARON.
	VAUCLIN.		BOBIN.
140	Mlle DESCOUIS.		BOISSET.
	M. LAGRANGE.		MM. BONJEAN.
	Mlle LECOMTE.		CHATAIGNE.
	M. LIÉVIN.		Mlle DOUARRE.
	Mlle JAMINET.		MM. HUGON.
	MM. TABOURDEAU.		MORCHOISNE.
	THOMAS (Henri).	181	CIGGNE.
147	Mlles ALBERT.		PELOQUIN.
	BAEFFRE.		PICEROL.
	KRAUS.		THOMAS (Roger).
150	M. ASSOULY.	185	MAIGNAN.
	Mlles CAPOIS.	186	DEHAUT.
	GONARD.		Mlle DUBOEF.
	LALOUÉ.		M. GIEN.
	M. REISZ.	189	Mlles DE JONG.
156	Mlle CADEC.	190	MORANT.
	M. BARREE.	191	MM. GORCE.
	Mlle GUILLOT.		HANOZ.
	MM. HUTEN.		ROBILLOT.
	LEFOUR.		Mlle ROTH.
	MEININGER.		MM. VERLOT.
	Mlles MEYBLUM.	196	CHAUVEAU.
163	JARRICE.	197	Mlle FRAMBOIE.
	MASSON.	193	M. ALBESSARD.
	ROULLET-HÉRY.		Mlle CON'OUR.
	MM. TCHERKANWSKI.		MM. IMBERT.
167	BATAILLY.		NGUYEN.
	Mlle BENOIT.	202	TAVARD.
	M. MOITIER.	203	DES'U'TY.
	Mlles TYSZELM'N.		Mlle GRENIER.
	ZACHAREWICZ.		M. MONTAGU.

## TROISIÈME ANNÉE

1	Mlle GOUTEYRAT.		MM. GENIN.
2	Mme GENCE.	9	CHANTEREAU.
3	MM. CAPET.		DUREUIL.
4	POTTIER.	11	GENET.
5	FERREIRA.	12	MESANGUY.
6	Mlles CHOUQUET.	13	BUREAU.
	DU'OUR.	14	Mlle KIRSCH.

	MM. LEHEUZEY. ROLANDEZ.		MM. WEIL.
17	M <sup>lles</sup> LAROCHE. CHEMERY.	62	BELLAMY. HUBERT.
	M <sup>me</sup> DESLANDES.		M <sup>l<sup>e</sup></sup> LANGUMIER.
	MM. GOBERT. GOUPEL (Jean).		MM. LAUDRIN. LECLERC.
22	M <sup>l<sup>e</sup></sup> GAZTS.	67	M <sup>l<sup>e</sup></sup> BARASCUD.
	MM. JACQ. MELLIAND.		MM. BERENSTEIN. BOURASSET. CARRIERE.
25	TESTE (Paul).		CASSIUS DE LINVAL.
26	CARLIER. CARRON. CHAMPIGNOLLES. GRIFFON. MARTIN-FRERE.		M <sup>l<sup>e</sup></sup> DEPIERRE.
31	M <sup>lles</sup> CARCASSONNE. CAVAILLES. MIGNON.		MM. ETAVE. JAMET.
	MM. PEYROLE. BUSNEL. CAYE.		M <sup>l<sup>es</sup></sup> LE CORRE. VICIER.
35	M <sup>l<sup>e</sup></sup> MAILLARD.	77	HEURET.
	M. BELIN.		MM. HELOUIN.
38	M <sup>l<sup>e</sup></sup> DUPLEIX.	79	BERGERON.
	MM. LECOUX. LINET.		M <sup>l<sup>es</sup></sup> BOURLON. COMBE.
	M <sup>l<sup>e</sup></sup> PERNET.		M <sup>me</sup> GODARD. M <sup>l<sup>e</sup></sup> GUILLEMAIN.
43	M. BERNADO.		MM. HUET. LEVACHER. PELE.
	M <sup>l<sup>e</sup></sup> HOLL.	87	M <sup>l<sup>e</sup></sup> BLANCHARD.
45	MM. AUBRIOT. HEBERT.		MM. BRUNELEAU. COMY. DAMBROISE. GIHR. ILLAIRE. IRUNBERRY.
	M <sup>l<sup>e</sup></sup> MESSENGER.		M <sup>l<sup>es</sup></sup> SOUBEN.
	MM. PINSON. SALEN.	95	ANGELBY. COULON. DAMIENS.
50	M <sup>l<sup>e</sup></sup> HENRY.		MM. DUBUC. HAUTEVILLE.
	MM. LARSEN. SASSI.		M <sup>l<sup>e</sup></sup> LASSERRE.
53	HARMARD. POUQUET.		M. PLANCHON.
55	M <sup>l<sup>e</sup></sup> BLANCHARD.		M <sup>l<sup>e</sup></sup> RABATTÉ.
	MM. BRUGEROLLE. LEMONNIER.	103	MM. FREMEAUX. GABAIL. HAIRIE.
	M <sup>l<sup>es</sup></sup> MIZOURIAN. ROLLOT.		M <sup>l<sup>e</sup></sup> HARACHOUSSE.
	M. SUDRE.		



	MM. LECORCHE.	153	M. DAVE.
	NARCY.		M <sup>lle</sup> FAUCHER.
100	BLONDE.		MM. FOURGEAUD.
	CORDIER.		GIGAN.
	LEMEILLE.		M <sup>lle</sup> LEVILLAIN.
	PARIS.		M <sup>me</sup> MEUNIER.
	PIAT.		M <sup>lle</sup> PLEBEAU.
	VRIN.		M. THEPENIER (Roger).
115	ARRAGON.	161	M <sup>lle</sup> DOGUE.
	M <sup>lle</sup> BLONDEL.		M <sup>me</sup> PREVOST-BOUILLET.
	M <sup>me</sup> GRAILLOT.		MM. TOUTIN.
	M <sup>lles</sup> GUENAIRE.	164	AURIER.
	LEMAITRE.		CHARBY.
120	BESNARD.		MCZAFFARI.
	MM. FLORET.		STOLTZ.
	HORDOIR.		M <sup>l</sup> e VAYLAC.
	M <sup>me</sup> PARENT.	169	M. CONSTANS.
	MM. PARNAUDEAU.		M <sup>lle</sup> FEMESSE.
125	BERCOVICI.		MM. LEROIDE.
	BOIGE.		ROUSSINTE.
	M <sup>me</sup> CHARRIOT.		SOUMER.
	M <sup>l</sup> e CHEUTIN.		M <sup>lle</sup> TINIER.
	MM. CROIZEAU.		MM. VENOT.
	DAUDET.	176	DAUFRESNE.
	M <sup>lle</sup> DUFAU.		DELORD.
	M. LEMELAND.		M <sup>lle</sup> LECOCQ.
	M <sup>lle</sup> MONNIER.		MM. LROTE.
	MM. PAGEOT.		MOUNIER.
135	BARET.		SACHELLAROPOULOS.
	LEGUSSEU.		SEPHAR.
	M <sup>lles</sup> LAMANDE.	183	BLOY.
	SANTERRE.		CROSSOARD.
	M. TOBAILEM.		M <sup>lles</sup> KRAUZE.
	M <sup>lle</sup> WODZINSKI.	186	BUTTE.
141	MM. BOUDIN.		GUERIN.
	DASTUGUE.		MM. JEAN.
	M <sup>lle</sup> DEHOUE.	189	ARDANT.
	M. DEMEULIER.		NIEF.
	M <sup>lle</sup> GAULIER.		SICARD.
	MM. LEVY (René).	192	CATONNE.
	L'HARIDON (Paul.)		M <sup>lle</sup> GIRODIN.
143	GIZOLME.	194	MM. VERNOCHET.
	JARDRY.		VILLENEUVE.
	LABROSSE.	196	M <sup>lles</sup> BATTEGAY.
	THEPENIER (Jean).		GOUCHEN.
	THIERRY.	198	ROUX.

ÉTUDIANTS AYANT PRIS PART AUX CONCOURS DE FIN D'ANNÉE  
ET AUXQUELS LE CLASSEMENT A PERMIS D'ATTRIBUER  
UNE RÉCOMPENSE SUR LA DONATION ANONYME DE 20.000 FRANCS

ANNÉE	CLASSEMENT GÉNÉRAL de fin d'année.	PRIX de la FACULTÉ	RÉCOMPENSES  francs.
PREMIÈRE ANNÉE			
M. VOIGT	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup> prix.	2.000
M. LACOURT	3 <sup>e</sup>	1 <sup>er</sup> prix.	2.200
M. LASAUSSE	6 <sup>e</sup>	mention	1.000
DEUXIÈME ANNÉE			
M. PIETTE	1 <sup>er</sup>	1 <sup>re</sup> mention.	1.500
M. P. GÉRARD	3 <sup>e</sup>	2 <sup>e</sup> mention.	1.200
M <sup>lle</sup> BAILLY	4 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup> mention.	1.000
M. CHARETON	7 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup> mention.	500
M. LEBRETON	7 <sup>e</sup>	2 <sup>e</sup> prix.	1.300
M. MOREL	12 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup> mention.	250
M <sup>lle</sup> LANTENOIS	21 <sup>e</sup>	1 <sup>er</sup> prix.	1.000
M <sup>lle</sup> ANFROY	31 <sup>e</sup>	6 <sup>e</sup> mention.	200
M <sup>lle</sup> BONNIVARD	31 <sup>e</sup>	7 <sup>e</sup> mention.	200
TROISIÈME ANNÉE			
M <sup>lle</sup> GENCE	2 <sup>e</sup>	1 <sup>er</sup> prix.	2.500
M. POTTIER	4 <sup>e</sup>	1 <sup>re</sup> mention.	1.200
M <sup>lle</sup> CHOUQUET	6 <sup>e</sup>	2 <sup>e</sup> mention.	1.000
M. GENET	11 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup> mention.	800
M. LEHEUZEY	14 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup> mention.	500
M. MELLIAND	22 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup> mention.	500
M. MARTIN-FRÈRE	26 <sup>e</sup>	6 <sup>e</sup> mention.	250
M. PEYROLE	31 <sup>e</sup>	7 <sup>e</sup> mention.	200
M. BELIN	38 <sup>e</sup>	8 <sup>e</sup> mention.	200
M. LARSEN	50 <sup>e</sup>	2 <sup>e</sup> prix.	500

NOTICE  
SUR LES PRIX DE FONDATION  
INSTITUÉS  
PRÈS LA FACULTÉ DE PHARMACIE  
DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

---

PRIX MENIER

(4.000 francs et une médaille d'argent.)

Par une lettre, en date du 4 novembre 1859, M. MENIER, pharmacien-droguiste à Paris, offrait à la Faculté de Pharmacie un coupon de rente de 500 francs pour la fondation d'un prix spécial de Matière médicale, à décerner annuellement sous son nom.

Un décret du 17 décembre 1859, autorisa la Faculté, alors École de Pharmacie, à accepter cette fondation.

L'article 2 stipulait que, lorsque le prix ne serait pas attribué, les arrérages de la rente seraient capitalisés pour augmenter la valeur du prix à décerner les années suivantes.

En outre, un arrêté ministériel, en date du 18 février 1866, autorisait la Faculté à décerner au lauréat du *prix Menier* une médaille d'argent, dont la valeur serait également prélevée sur les arrérages de la rente.

Par suite de ces dispositions, la valeur annuelle du *prix Menier* s'est trouvée portée à 800 francs, plus une médaille d'argent. Grâce à une nouvelle libéralité de M. Gaston Menier, sénateur, elle atteint actuellement 4.000 francs, indépendamment de la médaille.

Sont admis à concourir en vue de l'obtention dudit prix, les élèves ayant pris au moins quatre inscriptions dans une Faculté de Pharmacie (Faculté, Faculté mixte, École de plein exercice ou École préparatoire).

Le programme du concours comporte trois épreuves :

1° Un mémoire sur un sujet d'histoire naturelle médicale donné chaque année par l'École, mais pour la seconde année qui suit. Ce mémoire sera remis par les candidats au moment de leur inscription au secrétariat ;

2° La reconnaissance d'un certain nombre d'objets de matière médicale ;

3° L'histoire particulière, faite oralement, de quelques-unes des substances précédentes, en indiquant les meilleures sortes commerciales, les falsifications dont elles peuvent être l'objet et les moyens de les reconnaître.

Le sujet choisi par la Faculté pour l'année 1935 était le suivant : *Les plantes médicinales en usage chez les indigènes de l'Afrique intertropicale.* — Pour 1936, *Les plantes oléagineuses nouvelles ou peu connues utilisées en Indochine.*

---

#### PRIX LAILLET

(600 francs.)

Aux termes de son testament, en date du 4 mars 1866, M. LAILLET (Frédéric-Edmée), ancien pharmacien à Paris, légua à la Faculté de Pharmacie de Paris une somme de 20.000 francs, pour la fondation de deux prix annuels d'une valeur de 500 francs.

Par décret du 20 avril 1876, le Ministre de l'Instruction publique était autorisé à accepter ce legs au nom de l'État.

Toutefois, en suite d'un jugement rendu par le tribunal de Pithiviers, le 7 janvier 1881, le montant dudit legs s'est trouvé réduit à la somme de 14.278 fr.50.

La rente, qui alors ne dépassait pas 500 francs, fut appliquée, par arrêté du 24 mars 1882, à l'institution d'un prix annuel de même valeur qui, sous la dénomination de son fondateur, devait être affecté alternativement à la Pharmacie et à la Zoologie. La valeur du prix est maintenant de 600 francs. En 1935, le prix est alloué à la Pharmacie, en 1936, il sera alloué à la Zoologie.

Le règlement qui détermine la nature des épreuves admet les seuls élèves de 3<sup>e</sup> année à concourir en vue de l'obtention du *prix Laillet*.

---

## PRIX LAROZE

(900 francs.)

Par un testament olographe, du 20 avril 1868, M. Paul LAROZE, ancien pharmacien, décédé à Paris le 27 février 1871, a légué à la Faculté de Pharmacie de Paris, alors École supérieure, une somme de 10.000 francs, pour la fondation d'un prix annuel, qui a été porté successivement de 500 à 900 francs, à décerner sous son nom, au meilleur mémoire écrit en français, imprimé ou manuscrit, sur l'analyse qualitative ou quantitative, pour tâcher de prévenir les erreurs dans les rapports ou analyses chimiques. Si le mémoire est imprimé, il ne devra pas avoir plus de trois ans de date.

Un décret, en date du 31 janvier 1874, a autorisé l'acceptation du legs. L'Assemblée de la Faculté désigne chaque année la branche de la science dans laquelle les concurrents, qui devront être reçus pharmaciens ou élèves inscrits dans une Faculté de pharmacie de France, choisiront leur sujet.

Les mémoires doivent être déposés au Secrétariat avant le 1<sup>er</sup> juin.

---

### PRIX GOBLEY

(Biennal, 2.700 francs.)

M. GOBLEY, membre de l'Académie de Médecine, ancien agrégé de l'École supérieure de Pharmacie de Paris, décédé le 1<sup>er</sup> septembre 1876, légua à ladite École, actuellement Faculté, par un testament olographe en date du 28 novembre 1872, une rente annuelle et perpétuelle de 1.000 francs en 3<sup>o</sup>%, exempte de tous frais, destinée à fonder, près cet établissement, un prix dont le montant est aujourd'hui de 2.700 francs qui serait décerné, tous les deux ans, à l'auteur du meilleur travail, soit sur un sujet proposé par la Faculté, soit sur un sujet quelconque se rattachant aux sciences pharmacologiques.

L'acceptation de cette fondation fut autorisée par décret du 26 juin 1877.

Les mémoires doivent être déposés au Secrétariat avant le 1<sup>er</sup> juin.

La Faculté a maintenu pour 1935 le sujet suivant :

*Étude d'un principe chimique utilisé en pharmacie.*

Le *prix Gobley* ne sera pas décerné en 1936.

---

## PRIX LEBEAULT

*(600 francs.)*

Par testament olographe en date du 22 octobre 1874, M. LEBEAULT (Joseph), pharmacien à Paris, décédé le 20 juin 1875, légua à la Faculté de Pharmacie, alors École supérieure, une somme de 10.000 francs, dont l'acceptation au nom de l'État fut autorisée par un décret du 8 février 1877, au profit de cet établissement.

Le décret stipulait que ladite somme serait placée en rente 3<sup>o</sup>/<sub>o</sub> sur l'État, et les arrérages affectés à la fondation d'un prix annuel, dont la valeur est aujourd'hui de 600 francs, qui serait décerné aux élèves de ladite Faculté, à la suite d'un concours portant alternativement sur la Pharmacie et sur la Zoologie médicale. En 1936, le prix sera attribué à la Pharmacie.

Sont seuls admis à prendre part au concours, dans les conditions déterminées par un règlement spécial, les élèves de 3<sup>e</sup> année.

## PRIX DESPORTES

*(525 francs.)*

M. DESPORTES (Eugène-Henry), membre de l'Académie de Médecine, par un acte notarié en date du 2 décembre 1874, avait fait don à l'École supérieure de Pharmacie de Paris, actuellement Faculté, d'un titre de rente de 700 francs (1) pour la fondation d'un prix annuel de pareille somme à décerner, après concours, à un élève de cet établissement.

---

(1) Par suite des conversions successives de la rente 5 p. 100 sur l'État français, la valeur du *prix Desportes* a été réduite à un produit annuel de 525 francs.

L'acceptation de cette libéralité par le Ministre de l'Instruction publique, au nom de l'État, fut autorisée par un décret du 22 janvier 1875.

En outre, un arrêté en date du 14 juillet 1875, portant règlement du concours disposait que le *prix Desportes*, qui pourrait être augmenté du montant des arrérages provenant de la valeur des prix non distribués antérieurement, serait décerné à l'élève « qui se serait le plus distingué dans les travaux pratiques de micrographie, dans les études de botanique générale, anatomie, organographie et physiologie et dans la connaissance des plantes ». Le prix ne peut être partagé.

Tous les élèves appelés à suivre, pendant l'année scolaire, les travaux pratiques de micrographie sont admis à prendre part au concours.

---

#### PRIX HENRI BUIGNET

(1<sup>er</sup> prix : 700 francs ; 2<sup>e</sup> prix : 400 francs.)

Par un acte notarié du 19 mai 1877, Mme HALLAIS (Amélie-Louise), veuve de M. BUIGNET (Henri), en son vivant professeur de physique à l'École supérieure de Pharmacie de Paris, actuellement Faculté de Pharmacie, faisait donation à ladite École, d'un titre de 1.000 francs de rente 3 % sur l'État français, pour la fondation de deux prix annuels de Physique, l'un de 600 francs, porté aujourd'hui à 700 francs, l'autre de 400 francs, à décerner, après concours, à deux élèves de cet établissement, sous le titre de *prix Henri Buignet*.

Un décret, en date du 18 juillet 1877, autorisa le Ministre de l'Instruction publique à accepter cette donation.

Les élèves qui ont suivi avec assiduité les manipulations de Physique de l'année, sont seuls admis à prendre part au concours.

---



## PRIX FLON

(900 francs.)

Par un testament olographe en date du 20 août 1846, M. FLON (Pierre-François-Henri), ancien pharmacien, décédé à Paris, le 5 juillet 1851, avait légué à l'École de Pharmacie, aujourd'hui Faculté, la nue propriété d'une somme de 16.000 francs, pour fonder, sous son nom, un prix annuel et perpétuel en faveur du « meilleur mémoire sur une question de Chimie ou de Physique appliquée aux arts et à l'industrie, alternativement ».

Par un décret du 8 juin 1854, délibéré en Conseil d'État, le Directeur de l'École de Pharmacie était autorisé à accepter ledit legs, mais jusqu'à concurrence d'une somme de 13.000 fr. seulement, laquelle, en tenant compte de la capitalisation des arrérages non distribués, produit un revenu annuel de 900 francs, qui constitue la valeur du prix accordé au lauréat.

Aux termes du règlement du concours, sont admis à y prendre part les pharmaciens et les étudiants en pharmacie en cours de scolarité.

La question à traiter par les candidats, arrêtée par la Faculté, est publiée annuellement pour chacune des spécialités scientifiques désignées par le fondateur.

Les candidats doivent déposer leur mémoire avant le 1<sup>er</sup> juin.

Le sujet choisi par la Faculté pour 1936 sera le même que pour 1935, savoir :

« *Sur une application avantageuse de la chimie ou de la physique à la production ou à l'étude de composés chimiques pouvant servir comme médicaments.* »

---

## LEGS LE METTAIS

Par son testament en date du 1<sup>er</sup> janvier 1888, M. LE METTAIS (Pol-Édouard), en son vivant pharmacien à Paris, a légué, à la Faculté de Pharmacie de Paris, une somme de 200.000 francs. Le revenu de ce capital, suivant les intentions du généreux donateur, doit être employé « au perfectionnement des études des jeunes gens que la Faculté jugera les plus dignes de cette faveur ».

Un décret du 7 mars 1891 a autorisé la Faculté à accepter cette libéralité.

Par une délibération du 13 mars 1919, le Conseil a fixé ainsi qu'il suit les règles qui servent de base à la délivrance des arrérages.

Le Conseil de la Faculté statue, au cours de ses séances, sur les propositions de répartition des revenus de la fondation LE METTAIS *qui lui sont faites par les professeurs de la Faculté*. Il fixe la quotité des sommes à attribuer à chacun des jeunes bénéficiaires du legs et dont ceux-ci auront la libre disposition. Il donne également l'autorisation d'achat des appareils d'un caractère permanent qui, dans les divers laboratoires, devront servir au perfectionnement des études des jeunes gens qui y travaillent. Les sommes consacrées à ces achats ne pourront, en aucun cas, dépasser le tiers du revenu disponible dans l'année.

Il appartient aux jeunes gens qui ont des titres à faire valoir à la donation LE METTAIS de se mettre en instance, soit auprès du professeur dans le laboratoire duquel ils désirent travailler, soit auprès de l'administration de la Faculté.

Par une décision de l'Assemblée de la Faculté, en date du 16 juillet 1903, ne sont pas admis à concourir en vue d'un prix de Fondation, les membres du corps enseignant (professeurs titulaires, adjoints ou suppléants, agrégés, chargés de cours, maîtres de conférences).



---

MELUN. — IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE — M 3055.

---



